

CONTRAT DE LOCATION D'UN GÎTE à la Vigotte - 88340 GIRMONT VAL D'AJOL

Entre : le propriétaire : LES CHALETS DE LA VIGOTTE – M. DAVAL
Lieu-dit la Vigotte, Girmont Val d'Ajol
Tél. 03.29.23.36.75 - Fax 03.29.62.39.96 - Portable 06.07.05.51.14
Site Web : www.vigotte.com - E-mail : vigotte@wanadoo.fr

Et : le locataire : _____

- **Durée de la location saisonnière :** _____
- **Prix du séjour :**
- **Charges comprises :** 4 Kwh d'électricité par jour, les taxes et l'assurance.
- **Charges non comprises :** la consommation électrique supplémentaire et tout autre service non indiqué dans ce contrat (à régler en fin du séjour).
- **Montant de l'acompte :**
- **Nombre de personnes occupant le gîte :** _____ adultes
_____ enfants
_____ enfants de moins de 3 ans

- **Animaux :**
- **Date limite de réponse :** PAR RETOUR DE COURRIER
- **Remarques :** veuillez, si possible, nous indiquer l'heure approximative d'arrivée à la VIGOTTE.

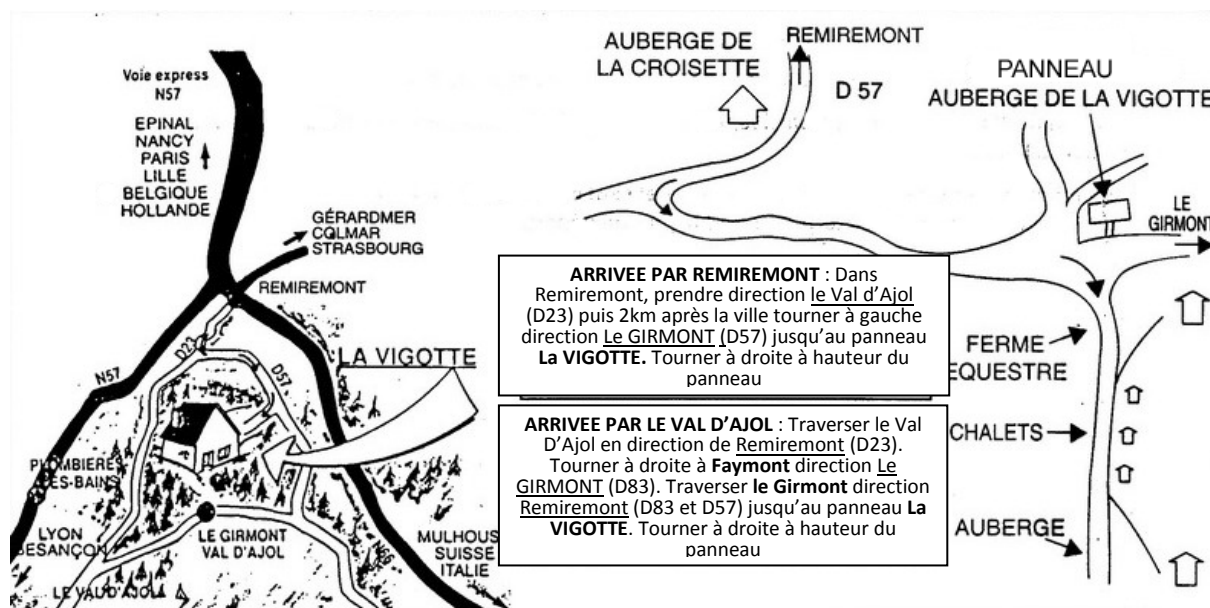
Au delà de la date limite de réponse (cachet de la poste faisant foi) le propriétaire disposera du gîte.

Le locataire saisonnier déclare avoir pris connaissance des conditions générales figurant au verso et accepte les termes de ce contrat.

A Girmont, Le _____
Le propriétaire

A: _____ Le: _____
Le locataire (signature précédée de la mention Lu et approuvé)

La réception se trouve à l'hôtel restaurant de la Vigotte



CONTRAT DE LOCATION D'UN GÎTE à la Vigotte - 88340 LE VAL D'AJOL

CONDITIONS GÉNÉRALES

-Le contrat de location saisonnière est établi pour une période ne pouvant en aucun cas excéder la durée initialement prévue. Le locataire signataire ne pourra se prévaloir d'un droit au maintien dans les lieux à l'issue de la période de location.

-Une caution de 200 Euros sera demandée à l'arrivée du locataire et sera remboursée le jour du départ moins le coût des détériorations et leur remise en état.

-Le locataire s'engage à assurer le caractère paisible de la location et en faire usage conformément à la destination des lieux, il s'engage à libérer le gîte aussi propre qu'il l'aura trouvé. La location ne peut en aucun cas bénéficier à des tiers (personnes physiques ou morale) sauf accord écrit du propriétaire. Toute infraction à cette clause pourrait entraîner la résiliation immédiate du contrat aux torts du locataire, le montant de la location restant définitivement acquis au propriétaire.

-Un inventaire / état des lieux sera effectué au début et à la fin du séjour.

-La réservation devient effective dès réception d'un exemplaire du contrat, accompagné de l'acompte.

-Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée

Annulation par le locataire :

- L'acompte reste acquis au propriétaire sauf si le gîte a pu être reloué pour la même période et au même prix.
- Si l'annulation a lieu moins de quatre semaines avant la date d'entrée en jouissance, le propriétaire se réserve le droit de réclamer la moitié de la location, sauf si le gîte a pu être reloué pour la même période et au même prix.
- Si l'annulation a lieu moins de deux semaines avant la date d'entrée en jouissance, le propriétaire se réserve le droit de réclamer la totalité de la location sauf si le gîte a pu être reloué pour la même période et au même prix.
- 4) Dans le cas où le locataire ne se manifeste pas dans les 24 heures suivant la date d'entrée en jouissance, le contrat devient nul et l'acompte reste acquis au propriétaire qui se réserve le droit de réclamer la totalité de la location.

Annulation par le propriétaire : l'acompte est remboursé au locataire et lorsque cette annulation a lieu moins de sept jours avant la date d'arrivée prévue, le montant du remboursement est doublé en dédommagement et triplé en cas d'annulation moins de 24h avant la date d'arrivée.

-Aucune rature ni surcharge ne sera acceptée dans la rédaction du contrat.

-A défaut d'accord entre les parties, attribution exclusive est faite aux tribunaux du lieu où se trouve la location.

-Pendant les périodes de vacances scolaires et sauf convention contraire, la location commence à 16 h. jour d'arrivée pour se terminer à 10 h. jour de départ.